



Association of the Luxembourg Fund Industry



# LuxFLAG

## Trouver un nouvel élan

Association jeune créée en juillet 2006, LuxFLAG (Luxembourg Fund Labelling Agency) est la concrétisation d'une coopération entre le secteur privé, les organisations non gouvernementales et l'Etat. Sa mission première : octroyer un label officiel à des organismes de placement collectif investissant en microfinance. Les fondateurs de l'Agence estiment que l'octroi d'un tel label aidera les promoteurs de fonds microfinance à collecter des avoirs auprès des investisseurs privés et institutionnels. Si à ce jour, seules 6 certifications ont été décernées, Daniel Dax, *Secretary to the Board* de LuxFLAG se veut malgré tout enthousiaste quant à la progression de ce secteur. Témoignage.



Daniel Dax, Secretary to the Board, LuxFLAG.

### Comment a démarré l'aventure LuxFLAG ?

L'année internationale du micro-crédit instaurée par les Nations Unies en 2005, le prix Nobel de la Paix décerné en 2006 au bangladais Muhammad Yunus et toute la couverture médiatique engendrée autour de ces événements ont très certainement créé un déclic auprès des acteurs Microfinance à Luxembourg. Par ailleurs, la création d'une agence de *labelling* pour fonds microfinance a été bien accueillie car elle constitue une initiative supplémentaire pour renforcer l'attractivité du Luxembourg comme centre de fonds d'investissement novateur. Enfin, le Luxembourg est parmi les premiers pays européens à avoir mis en place une politique de coopération assez exemplaire. Cette impulsion poursuivie depuis quelques années maintenant a également fait le bonheur de LuxFLAG puisque les représentants du ministère de la Coopération nous ont tout de suite suivis.

### Quels sont les membres fondateurs ?

Les partenaires de LuxFLAG sont ALFI, a.s.b.l., l'Etat du Grand-Duché de Luxem-

bourg (ministère des Finances et ministère des Affaires étrangères), le Fonds Européen d'Investissement (FEI), l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABB), Appui au Développement Autonome (ADA), l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI), l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) et la Bourse de Luxembourg. L'initiative de créer une agence de *labelling* est soutenue également par le Fonds Européen d'Investissement.

### Le label LuxFLAG peut-il être décerné à des fonds étrangers ?

Absolument, dès son origine, l'activité LuxFLAG a voulu avoir une connotation internationale. Le label peut donc être décerné aussi bien à des fonds de droit luxembourgeois qu'à des fonds étrangers à condition que ces derniers respectent les critères mis en place par LuxFLAG.

### Pouvez-vous nous parler de ces critères d'éligibilité ?

Le fonds candidat au label Microfinance doit respecter les dispositions

réglementaires luxembourgeoises en matière de transparence et de protection des investisseurs. Il doit donc en premier lieu être soumis à la supervision d'une autorité de surveillance nationale. Par ailleurs, il doit avoir investi au moins 50 % du total de ses actifs dans le secteur de la microfinance et au moins 25 % de son portefeuille microfinance en institutions de microfinance évaluées par une société reconnue par LuxFLAG et spécialisée en microfinance. Enfin, il faut savoir que le label LuxFLAG est destiné à des véhicules à orientation commerciale et n'est en aucun cas décerné à des institutions donatrices ou de charité.

### Combien d'entités juridiques ont été labellisées par vos soins à ce jour ?

Six au total et uniquement au Luxembourg. Notre ambition pour 2009 est de nous étendre prioritairement à l'étranger.

### Six entités juridiques en deux années d'existence paraît très peu au regard de l'industrie financière luxembourgeoise...

Il faut porter la casquette du philosophe. Soit on voit le verre à moitié plein ou à moitié vide. Evidemment, notre association est très jeune ; il nous faut donc un peu de temps pour mettre en place l'appareil administratif et de

communication. Nous sommes partis avec 3 fonds en 2007 et avons pu doubler ce chiffre pour arriver à 6 structures en juillet 2008, le terrain est donc maintenant déblayé.

### D'autres labels autres que le label Microfinance pourraient-ils voir le jour ?

Pour l'heure, il n'est pas question de se démarquer et d'aller au-delà de la microfinance. LuxFLAG est en train de conduire un processus de réflexion stratégique pour voir comment nous pourrions capitaliser sur l'acquis. La microfinance est un petit secteur, certes, mais un secteur porteur qui présente un niveau de risque faible pour un retour sur investissement acceptable. Evidemment, si nous nous éloignons de la microfinance, nous pourrions devenir éthiquement correct, *fair trade* ou encore socialement responsable. Avec tout cela, nous entrons déjà dans un environnement autrement plus large, et la vocation de la microfinance risque de se perdre. ☑

Propos recueillis par Fatima Benabdelaziz

ALFI, a.s.b.l. - 59 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - www.alfi.lu - e-mail: info@alfi.lu  
Adresse Postale: B.P. 206 L-2012 Luxembourg - Tél.: (+352) 22 30 26-1 - Fax : (+352) 22 30 93 - R.C.S. F4428